

RÈGLEMENT DE L'OFFRE

« Voyage en Toscane – CAMPING-CAR TOUR »

Article 1 – Organisation de l'offre

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation commerciale « CAMPING-CAR TOUR » se déroulant du 23 au 26 avril, organisé par la société **SDA**, **3 voyages en Toscane pour deux personnes** sont offerts dans le cadre d'un jeu concours effectué lors **du jeudi 23 avril au dimanche 26 avril 2026**, exclusivement par les concessions **AGEST**.

Cette offre est proposée en partenariat avec l'agence de voyages **Cap-Orcada** : <https://cap-orcada.com/>

Article 2 – Modalités de participation

L'offre est strictement réservée :

- A un binôme/couple de personnes majeures, détenant leur propre **véhicule de loisirs au moment du voyage**,
- A un binôme/couple disponible aux dates imposées, non modifiable ou interchangeable,
- A un binôme/couple qui a complété en son nom propre le bulletin de participation sur place lors du « CAMPING-CAR TOUR » auprès des équipes AGEST
- A un binôme/couple qui s'est abonné aux réseaux sociaux AGEST lors de sa venue sur place pour valider sa participation.

Le **Voyage en Toscane** est valable pour **un équipage composé exclusivement de deux (2) adultes**.

Article 3 – Nature de l'offre

Le voyage constitue un **avantage commercial exceptionnel**, offert à titre gratuit dans le cadre du jeu concours organisée à l'occasion du « CAMPING-CAR TOUR » de Tarbes du 23 au 26 avril 2026.

La dotation offerte lors de ce jeu concours est :

- **Non modifiable**,
 - **Non échangeable**,
 - **Non cessible**,
 - **Non remboursable**,
 - **Non substituable** à un autre voyage, à une autre prestation ou à une **remise commerciale**,
 - **Ni reprise, ni échangée**, ni transformée en avantage financier.
-

Article 4 – Période et conditions de départ

Le voyage se déroulera sur une **durée de 9 jours**, pour un total de **8 nuits**, entre **fin septembre et début octobre** (date définitive communiquée ultérieurement par l'organisateur).

La participation au voyage implique que les bénéficiaires soient **entièrement disponibles sur cette période**.

Aucun report, modification de dates ou compensation ne pourra être exigé en cas d'indisponibilité.

Article 5 – Contenu du voyage offert

Le voyage comprend exclusivement les prestations suivantes :

Accompagnement et organisation

- Un accompagnateur **Cap-Orcada** en camping-car pendant toute la durée du circuit,
- Les informations du voyage, un **guide touristique** et la **carte routière** de la destination,
- Un **roadbook détaillé**,
- L'accès à l'**application Cap-Orcada** avec carte interactive,
- Une **permanence téléphonique 24h/24 – 7j/7** de l'agence Cap-Orcada.

Hébergement et itinéraire

- **8 nuits en camping**, avec eau et électricité selon disponibilité,
- Circuit d'environ **400 km**,
- **3 étapes roulantes**.

Repas inclus (3 au total)

- Apéritif dînatoire de bienvenue aux **Cinque Terre**,
- Déjeuner à **Lucques**,
- Déjeuner à **Florence**.

Excursions et visites

- Excursion en train aux **Cinque Terre**,
- Visite guidée de **Lucques** avec bus privé,
- Visite de **Siene** avec guide francophone,
- Visite guidée de **Florence** avec bus privé,
- Tous les transferts mentionnés au programme.

Assurances incluses

- Assurance **annulation jusqu'à 60 jours avant le départ**,
 - Assurance **assistance et rapatriement**.
-

Article 6 – Prestations non comprises

Ne sont pas inclus dans l'offre :

- Le budget nécessaire pour rejoindre le **point de rendez-vous du départ**,
 - La **fourniture du camping-car**,
 - Le carburant, les péages, parkings et frais de circulation,
 - Les prestations non expressément mentionnées dans le programme,
 - Les boissons, pourboires et dépenses personnelles,
 - Les frais liés à la présence d'un **animal de compagnie**,
 - Toute assurance annulation ou interruption de séjour complémentaire.
-

Article 7 – Responsabilité

SDA AGEST agit exclusivement en tant que **distributeur de l'offre commerciale**.

L'organisation, le déroulement et les prestations du voyage relèvent de la **responsabilité de l'agence Cap-Orcada**, dans le cadre de ses propres conditions générales de vente.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à l'offre implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement, sans réserve.
